

# Ofi Invest Green Bonds Euro Afer

## Green Bonds

FRO01400X1Z1

31/03/2026

 Commercialisé en 

 Étoiles Six Financial Information<sup>(2)(3)</sup>

Obligations euro toutes maturités



▶ Actif net du fonds	47,56 M€	
▶ Actif net de la part	0,00 M€	
▶ Valeur liquidative	99,61 €	
▶ Performance mensuelle <sup>(1)</sup>	<b>Fonds</b>	<b>Indice</b>
	-2,44%	-2,19%



### ▶ Gérants



Arthur Marini



Margaux Dang

Les équipes sont susceptibles d'évoluer



### ▶ Profil de risque<sup>(3)</sup>



### ▶ Durée de placement recommandée

3 ans



### ▶ SFDR<sup>(3)</sup> Article 9

	Fonds	Univers
▶ Notation ESG <sup>(3)</sup>	7,06	6,65
▶ Couverture note ESG	100,00%	97,38%

### Orientation de gestion

Le FCP vise une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice de référence sur une durée de placement recommandée de 3 ans. Il intègre une approche ESG, de dialogue et d'engagement, et favorise la transition énergétique et écologique au travers de l'investissement discrétionnaire dans des obligations vertes émises par des sociétés ayant un profil environnemental de bonne qualité.

### Principales caractéristiques

Date de création de la part  
**28/02/2025**

Date de lancement de la part  
**28/02/2025**

Société de gestion  
**Ofi Invest Asset Management**

Forme juridique  
**FCP**

Classification AMF  
**Obligations et autres titres de créances libellés en Euro**

Affectation du résultat  
**Capitalisation et/ou distribution**

Fréquence de valorisation  
**Journalière**

Ticker Bloomberg  
**OIGBEAF**

Publication des VL  
**www.afer.fr**

Frais de gestion maximum TTC  
**1,05%**

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation  
**1,06%**

Indice de référence  
**Bloomberg Global EUR Corporate Agency Local Authority Green Bond**

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. L'indice de référence est calculé dividendes/coupons inclus. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

# Ofi Invest Green Bonds Euro Afer Green Bonds

FR001400X1Z1

31/03/2026

Performances & risques

## Évolution de la performance<sup>(1)</sup>(base 100 au 03/03/2025)



## Performances cumulées<sup>(1)</sup>

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	-1,25	-0,72	-0,53
1 mois	-2,44	-2,19	-0,25
3 mois	-1,25	-0,72	-0,53
6 mois	-1,15	-0,43	-0,72
1 an	1,19	2,06	-0,87
2 ans	-	-	-
3 ans	-	-	-
5 ans	-	-	-
8 ans	-	-	-
10 ans	-	-	-

\*Da : début d'année

## Performances annuelles<sup>(1)</sup>

En %	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Relatif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## Performances mensuelles<sup>(1)</sup>

%	Jan.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2025			-1,12	1,29	0,41	0,06	0,39	-0,06	0,26	0,71	-0,30	-0,32
2026	0,58	0,63	-2,44									

## Principaux indicateurs de risques<sup>(3)</sup>

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	2,35	2,11	-2,83	-2,54	-	-	0,33	-2,93	-0,64	1,08	-0,02
3 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois et prend en compte les coupons/dividendes. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

# Ofi Invest Green Bonds Euro Afer Green Bonds

FR001400X1Z1

31/03/2026



Structure du  
portefeuille

## ► Répartition sectorielle<sup>(4)\*</sup>

En %	Fonds	Indice
Banques	38,1	26,2
Services aux collectivités	18,9	16,7
Gouvernement quasi-souverain	10,0	26,8
Gouvernement souverain et assimilé	8,9	9,8
Immobilier	7,8	4,9
Assurance	3,4	1,7
Autres financières	2,3	3,1
Matériaux de base	2,2	1,8
Transport	1,6	1,0
Biens d'équipement	0,6	1,2
Consommation Non cyclique	0,6	0,3
Communications	0,6	0,6
Sociétés de financement	0,2	0,1
Consommation cyclique	0,2	4,3
Technologie	-	0,8
Energie	-	0,5
Courtage/Asset Managers/échanges	-	0,1
Autres industries	-	0,1
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	4,5	-

## ► Répartition géographique

En %	Fonds	Indice
France	18,0	16,4
Italie	10,9	6,4
Pays-Bas	10,3	9,8
Espagne	9,7	8,1
Allemagne	7,1	24,4
Irlande	6,9	2,0
Belgique	3,8	1,9
Finlande	3,7	2,6
Norvège	3,5	2,8
Royaume-Uni	3,1	3,4
Autriche	2,7	1,3
Autres Pays	15,8	20,8
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	4,5	-

## ► Répartition par devise (hors OPC)

En %	Fonds
EUR	100,0

## ► Répartition par notation long terme (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

Perception du risque de crédit	En %	Fonds
- Risqué	AAA	3,1
	AA	2,6
	A	47,9
	BBB	45,1
	BB	1,3
	B	-
	CCC	-
	CC	-
	C	-
	D	-
+ Risqué	NR	-

## ► Profil / Chiffres clés<sup>(3)</sup>

Nombre d'émetteurs	89
Notation moyenne	A-
Maturité moyenne	5,61
Spread moyen	94,63
Sensibilité crédit	4,88
Sensibilité taux	5,07
Rendement au pire (%)	3,74
Rendement à maturité (%)	3,8

(3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document. (4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente. \*Pour les fonds Ofi Invest High Yield 2029, Ofi Invest High Yield 2027, FGV High Yield Euro B, Ofi Invest Euro High Yield et Afer Euro High Yield, les titres inclus dans « Autres financières » sont investis dans des sociétés immobilières. La maturité est définie à la tère date de call.

## Ofi Invest Green Bonds Euro Afer Green Bonds

FR001400X1Z1

31/03/2026



Structure du  
portefeuille

### ▶ Répartition par rang de subordination

En %	Fonds
Senior preferred unsecured	61,8
Senior non-preferred	18,4
Subordonnée T2	10,1
Subordonnée corporate	4,8
Senior secured	0,4
OPC	-
Dispo/Liquidités investies	4,5

### ▶ Répartition par maturité

En %	Fonds
+15 ans	3,3
10-15 ans	2,7
7-10 ans	17,2
5-7 ans	29,2
3-5 ans	24,2
1-3 ans	13,7
-1 an	5,2
OPC	-
Dispo/Liquidités investies	4,5

### ▶ Principaux émetteurs (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %	
 ES	Iberdrola Finanzas Sau 3,0
 IE	Aib Group Plc 3,0
 IT	Terna Rete Elettrica Nazionale Spa 2,7
 FI	Nordea Bank Abp 2,5
 DE	Commerzbank Ag 2,3

### ▶ Répartition par type d'émetteur\*

En %	Fonds
Financial	44,0
Corporate	32,6
Government	18,9
OPC	-
Dispo/Liquidités investies	4,5

### ▶ Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)<sup>(4)</sup>

En %	
 IE	Aib Group Plc 02/12/36 Banques 3,0
 NO	Dnb Bank Asa 20/05/31 Banques 2,1
 AT	Bawag Psk Bank Fuer Arbeit Und Wir 02/09/33 Banques 2,1
 FR	Societe Generale Sa 13/11/30 Banques 1,9
 FR	Axa Sa 07/10/41 Assurance 1,9

(4)Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.\*Pour les fonds Ofi Invest High Yield 2029, Ofi Invest High Yield 2027, FGV High Yield Euro B, Ofi Invest Euro High Yield et Afer Euro High Yield, les titres inclus dans « Financial » sont investis dans des sociétés immobilières. La maturité est définie à la 1ère date de call.

## Ofi Invest Green Bonds Euro Afer Green Bonds

FR001400X1Z1

31/03/2026



### ► Commentaire de gestion

Le mois de mars a été marqué par la guerre en Iran. Les taux allemands comme américains ont augmenté, atteignant pour les taux 10 ans respectivement 3,04% et 4,35% fin mars contre 2,64% et 3,94% fin février. En particulier, les taux courts ont été plus impactés que les taux longs. Face au blocage du détroit d'Ormuz, rendant difficile le passage des pétroliers, le marché estime désormais trois hausses de taux d'ici 12 mois de la part de la Banque Centrale Européenne afin de contenir tout effet inflationniste.

Concernant le marché du crédit, les indices euro de qualité « investissement » ont perdu plus de 2% de performance. La prime de risque s'est écartée de 10 points de base. L'écartement est moins marqué sur les notations AA et sur les plus longues maturités, ce qui n'a pas empêché leur performance d'être plus négative à cause des taux. La protection sur le risque de crédit « Crossover » a augmenté de 93 points de base sur le mois (dont 30 points de base pour le renouvellement semestriel de la composition de la protection) pour atteindre 353 points de base fin mars.

Nous avons profité de la conjoncture de marché pour augmenter progressivement la sensibilité aux taux du fonds.

Le marché primaire a été moins actif au mois de mars étant donné la situation en Iran, avec €50 Mds émis sur le marché euro de qualité « investissement » contre €59 Mds en moyenne depuis 2015, et a offert un peu de prime sur les nouvelles émissions.

## Ofi Invest Green Bonds Euro Afer Green Bonds

FR001400X1Z1

31/03/2026

### ► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	16/09/2019
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : <a href="https://www.ofi-invest-am.com/fr">https://www.ofi-invest-am.com/fr</a> .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	PwC
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J + 2
Investissement min. initial	Néant
Investissement min. ultérieur	Néant
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Caceis Fund Administration
Dépositaire	Caceis

# Ofi Invest Green Bonds Euro Afer Green Bonds

FR001400X1Z1

31/03/2026

Glossaire

ALPHA	<p>L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.</p>	BETA	<p>Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.</p>
SPREAD MOYEN	<p>Le spread moyen d'un fonds correspond à l'écart moyen de rendement entre les obligations détenues par le fonds et un indice de référence (souvent les obligations d'État). Il reflète le niveau de risque pris par le fonds par rapport à des titres considérés comme sans risque.</p>	SRI	<p>Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.</p>
SENSIBILITÉ CRÉDIT	<p>La sensibilité crédit d'un fonds mesure la variation de sa valeur en fonction de l'évolution des spreads de crédit des obligations détenues. Elle indique l'exposition du fonds au risque de dégradation de la qualité de crédit des émetteurs.</p>	SENSIBILITÉ TAUX	<p>La sensibilité taux est un indicateur permettant de mesurer la variation, à la hausse ou à la baisse, d'un prix d'une obligation ou de la valeur liquidative d'un OPCVM obligataire, induite par une fluctuation des taux d'intérêt du marché de 1%.</p>
RATING MOYEN	<p>Le rating moyen d'un fonds correspond à la note de crédit moyenne pondérée des obligations détenues dans le portefeuille. Il reflète la qualité de crédit globale du fonds : plus le rating est élevé, plus le risque de défaut est faible.</p>	RATIO D'INFORMATION	<p>Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.</p>
DURATION	<p>La durée d'une obligation correspond à la durée de vie moyenne actualisée des ses flux financiers (intérêt et capital) et s'exprime en années.</p>	ÉTOILES SIX FINANCIER	<p>La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.</p>
TRACKING ERROR	<p>L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.</p>	VOLATILITE	<p>La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.</p>

DÉLAI DE RECOURVEMENT

SRRI

SFDR

RATIO DE SHARPE

PERTE MAXIMALE

Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.

Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.

Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.

La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.

## Ofi Invest Green Bonds Euro Afer Green Bonds

FR001400X1Z1

31/03/2026

### ► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com). Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.